DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal

en date du 25 novembre 2024

A Dijon, le 16 DEC. 2024

Madame Ludmila MONTEIRO,
Secrétaire de séance

Madame Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon

Le Conseil Municipal de la ville de Dijon a été convoqué par Monsieur le Maire par lettre du 19 novembre 2024 pour le 25 novembre 2024 à 18h00 aux fins de tenir une séance publique dans la salle de Flore de l'hôtel de Ville, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h00 sous la Présidence de Madame Nathalie KOENDERS, Maire de Dijon

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Ludmila MONTEIRO a été désignée comme secrétaire de séance.

Président : Madame Nathalie KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame Ludmila MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICHI
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

Sous-Thème

1) Election du Maire..... 5

Sous-Thème

2) Election des adjoints..... 7

Sous-Thème

3) Délégation de pouvoirs au maire à l'effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'en accélérer l'exécution..... 9

La séance est ouverte à 18 h 05 sous la présidence de Nathalie KOENDERS.

***Mme KOENDERS**.- Chers collègues, je vous demande de prendre place, s'il vous plaît. Bonjour à tous et à toutes, mesdames et messieurs, mes chers collègues, à la suite de la démission de M. François Rebsamen, nous sommes rassemblés pour procéder à l'élection du nouveau maire de Dijon et de ses adjoints.*
Je vous propose de désigner Mme Ludmila Monteiro comme secrétaire de séance et je l'invite à me rejoindre à la tribune.

Madame Monteiro monte en tribune.

Conformément à l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Je demande donc, maintenant, à Mme Juban, doyenne d'âge, de rejoindre la tribune pour présider à l'élection du maire.

Madame Juban rejoint la tribune en lieu et place de Mme Koenders, qui rejoint l'assemblée aux côtés de M. Rebsamen.

***Mme JUBAN**.- Conformément à l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est donc présidée par moi-même.*

Je vais procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux. Vous voudrez bien répondre « présent » à l'appel de votre nom - c'est un appel par ordre alphabétique.

Il est procédé à l'appel.

***Mme JUBAN** - Je constate que le quorum, défini par la présence de plus de la moitié des conseillers en exercice, est atteint. La séance peut donc valablement se dérouler.*
Nous allons, maintenant, procéder à l'élection du maire.

Délibération n°1

OBJET : PREAMBULE - Élection du Maire

Madame JUBAN donne lecture du rapport :

En cas de cessation des fonctions du Maire, le Conseil municipal est, en application de l'article L. 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, convoqué pour procéder à son remplacement, dans le délai de quinzaine.

L'article L. 2122-4 du même code dispose que : "Le Conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est pas âgé de dix-huit révolus.".

En application des dispositions de l'article L. 2122-7 de ce même code : "Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu".

La majorité absolue se calcule sur le nombre de suffrages exprimés ; ne sont pas comptés comme suffrages exprimés :

- les bulletins blancs
- les bulletins nuls.

Les cas de nullité sont les suivants :

- bulletin ne contenant pas une désignation suffisante *(= nom incompréhensible)*
- bulletin dans lequel le votant s'est fait connaître
- bulletin trouvé dans l'urne sans enveloppe
- bulletin écrit sur papier de couleur
- bulletin ou enveloppe portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance
- bulletin ou enveloppe portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers
- bulletin comportant un ou plusieurs noms de personnes autres que ceux des candidats
- enveloppe contenant plusieurs bulletins de noms différents (les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils désignent le même nom)
- enveloppe ne contenant aucun bulletin.

Il est demandé aux candidats au poste de maire de se faire connaître

Le Conseil municipal est invité à procéder, au scrutin secret, à l'élection du Maire. Chaque conseiller municipal est appelé à déposer son bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé, dans l'urne.

Mme JUBAN *- Avant de procéder à l'élection, je vous propose de désigner trois assesseurs pour constituer le bureau.Je vous propose Massar N'Diaye, Kildine Bataille, et, pour l'opposition, le plus jeune élu, Axel Sibert.*

Notre assemblée est-elle d'accord ? (Aucune opposition)

Je demande donc aux assesseurs de me rejoindre.

Madame Bataille et MM. N'Diaye et Sibert rejoignent la tribune.

Mme JUBAN*. - J'invite, maintenant, les candidats au poste de maire à se faire connaître.*

Mme JUBAN*.- Je note. Madame, êtes-vous candidate ?*

Mme RENAUD*.- Oui.*

Mme JUBAN*.- La parole est à M. Rebsamen.*

M. REBSAMEN*.- Madame la Présidente de séance, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, mesdames et messieurs, au nom de la coalition Dijon c'est Capitale, coalition majoritaire composée des forces de progrès, je propose la candidature de Mme Nathalie Koenders pour me succéder en tant que maire de Dijon.*
Ce choix est un choix de confiance. Depuis longtemps, j'ai toujours considéré qu'en politique, il y a un temps pour rassembler, un temps pour agir et un temps pour transmettre. Aujourd'hui, ce temps de la transmission est venu.
Le temps du rassemblement, c'est le temps qu'il m'a fallu pour convaincre que la gauche pouvait changer la ville grâce à un projet crédible. Je sais - chère Nathalie Koenders - que, sans renier les valeurs progressistes que nous partageons, vous serez d'abord la maire de toutes les Dijonnaises et de tous les Dijonnais. Je connais votre sens de l'écoute, du dialogue et de la concertation, trois préalables indispensables pour bâtir des compromis. Je vous transmets donc, ce soir, le talisman du rassemblement.
J'avais dit, en mars 2001, au moment de devenir maire, que ma priorité était de renforcer la démocratie locale. Durant plus de vingt ans, présidant cette assemblée, j'ai toujours eu le souci du respect de l'opposition. « La démocratie n'est pas la loi de la majorité, mais le respect des minorités » écrivait fort justement Albert Camus. C'est dans cet état d'esprit que j'ai voulu assumer mes fonctions en respectant l'opposition, mais ce respect doit être réciproque.
J'avais aussi beaucoup appris d'un grand maître, avec qui j'ai travaillé, qui a été, pour moi, une inspiration dans mon action. Je parle de Pierre Mauroy, dont je salue, ce soir, la mémoire décentralisatrice. Il disait qu'il fallait se comporter dans l'opposition comme si nous étions dans la majorité et dans la majorité comme si nous étions dans l'opposition.
Quand nous avons gagné les élections en 2001, nous avons voulu non seulement administrer la

ville, mais nous avons voulu changer des vies. Nous avions une grande ambition pour Dijon, une passion pour ses habitants. C'est ce qui a donné du sens à notre action pour transformer notre ville dans la durée. Comme le disait François Mitterrand : « Il faut toujours donner du temps au temps ».
En 2001, nous entrions dans un nouveau siècle, avec une question centrale : voulions-nous être une capitale régionale forte et moderne ou nous contenter d'être une ville chef-lieu de département ? Selon la formule d'Alain Lipietz, « le choix était entre l'audace et l'enlisement ». Nous avons choisi l'audace. Je sais - chère Nathalie Koenders - que vous saurez incarner cette audace, qui permet aux rêves de prendre vie et de rendre l'impossible possible.
L'Europe, l'émancipation par la culture, l'égalité réelle par l'éducation, le dynamisme économique au service de la justice sociale, la lutte contre le réchauffement climatique, telle a été notre feuille de route pendant toutes ces années. Cela restera ma boussole - je voudrais le dire ici - à la Métropole.
L'action n'est jamais l'œuvre d'un seul homme. Je veux donc, ici, remercier les agents de la Ville de Dijon, animés par le sens du devoir et la recherche de l'excellence dans l'accomplissement de leurs missions. Le service public est un joyau de notre pays, nous devons continuer à en prendre soin.
Si j'ai pu mener ce projet de transformation de Dijon avec force et vigueur, c'est parce que j'étais entouré d'hommes et de femmes de talent. Je leur ai confié des responsabilités au fil des années et, aujourd'hui, ils sont prêts à poursuivre ce que nous avons commencé, à continuer à écrire l'histoire de Dijon avec Nathalie Koenders et son équipe. Vous saurez - j'en suis sûr - relever ce défi avec la même ardeur et la même vision, sans doute aussi dans un style différent - une sorte de continuité dans le changement.
La transmission n'est pas un renoncement, c'est un engagement renouvelé. C'est d'abord avoir foi dans l'avenir, c'est croire que les graines que nous avons semées ensemble continueront de pousser, que les énergies qui nous ont portés ces deux dernières décennies insuffleront encore plus de dynamisme et d'innovation à notre belle ville. Chaque génération doit poser une nouvelle pierre à cet édifice.
Avant de passer le flambeau à Mme Nathalie Koenders, je veux dire quelques mots, si vous me le permettez, plus personnels aux Dijonnaises et aux Dijonnais.
Avoir été maire de notre ville aura été l'honneur de ma vie. Maire, c'est l'anagramme « d'aimer ». Dès la première minute de mon mandat jusqu'à ce soir, j'ai servi les Dijonnaises et les Dijonnais avec amour et je continuerai à le faire en tant que président de Dijon Métropole. Je vous suis à tous profondément reconnaissant de m'avoir fait confiance et de m'avoir confié le destin de notre ville si longtemps.
Merci à tous du fond du cœur.

L'assemblée, debout, rend hommage à M. Rebsamen en applaudissant longuement.

***Mme JUBAN**.- Sont donc enregistrées…*

***Mme RENAUD**.- Si vous plaît, je peux présenter ma candidature ?*

***Mme JUBAN**.- Je vous ai posé la question tout à l'heure.*

***Mme RENAUD**.- J'ai laissé la parole à M. le Maire et je vais présenter ma candidature. Chers collègues, la démocratie, c'est le choix. Dans seize mois auront lieu les élections municipales. Les forces de la droite républicaine et du centre préparent ce rendez-vous démocratique qui est vivement attendu des Dijonnais. Elles proposeront une offre alternative à celle qui est imposée ce soir : un nouveau maire, mais aussi une nouvelle équipe, un nouveau projet, un nouveau souffle.*
Pour exprimer ce travail, en cet instant transitoire, je vous propose ma candidature à la fonction de maire.

***Mme JUBAN**.- Nous allons donc, maintenant, procéder à l'élection. À l'appel de votre nom, je vous remercie de venir déposer dans l'urne l'enveloppe contenant votre vote. L'enveloppe doit être fermée avant d'être déposée dans l'urne.*

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Nous allons, maintenant, procéder au dépouillement. Les assesseurs et la secrétaire de séance sont invités à rejoindre la table de dépouillement.

Il est procédé au dépouillement.

Je vais pouvoir vous donner lecture du résultat du vote :

Nombre de conseillers en exercice :	*59*
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	*0*
Nombre de votants :	*59*
Nombre de bulletins blancs :	*7*
Nombre de bulletins nuls :	*0*
Nombre de suffrages exprimés :	*52*
Majorité absolue :	*27*
Mme KOENDERS :	*47*
Mme RENAUD :	*5*

Madame Nathalie Koenders est proclamée maire de Dijon et est immédiatement installée.

La majorité et le public, debout, ovationnent Mme Koenders.

Mme Nathalie Koenders, ceinte de l'écharpe tricolore, remercie M. Rebsamen et prend place à la tribune.

***Mme KOENDERS**.- Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, chères Dijonnaises, chers Dijonnais, c'est avec une grande humilité et un sens aigu des responsabilités que j'accueille la confiance que le conseil municipal vient de m'accorder en m'élisant maire de Dijon.*
Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers François Rebsamen, dont la vision et le dévouement continuent d'inspirer chacun de mes pas.
À vous, Dijonnaises et Dijonnais, j'adresse mes premiers mots.
Devenir votre maire est un immense honneur. Je suis prête à porter vos attentes et vos espoirs. Je m'engage à être à vos côtés, à écouter vos besoins, à toujours œuvrer pour le bien commun et à faire vivre nos projets pour l'avenir de notre ville avec énergie et détermination.
Cet engagement, vous le savez, est devenu particulièrement concret lorsque François Rebsamen m'a proposé de rejoindre sa liste pour les élections municipales de 2008 avec Hamid, François, Christine, Christophe, Patrice et les autres. Je ne peux pas tous vous citer, mais c'est important pour moi de rappeler que cela reste une aventure collective et un travail d'équipe.
Permettez-moi, à cet instant, d'adresser quelques mots à François Rebsamen.
Monsieur le Président de Dijon Métropole - cher François - depuis 2001 et votre élection à sa tête, Dijon s'est profondément transformée et modernisée pour entrer dans le XXIe siècle et faire face aux grands défis de notre temps. De belle endormie, elle est devenue une capitale régionale au rayonnement international.
Votre action s'inscrit à la fois dans le temps long, celui nécessaire aux grands changements et à la mise en œuvre d'une vision politique et dans le quotidien, celui des Dijonnais, que nous nous efforçons d'améliorer chaque jour.
De la piétonnisation de la place de la Libération au début des années 2000 au réaménagement de la place Bossuet en septembre dernier, vous avez redessiné le centre-ville de Dijon pour en faire un joyau de notre patrimoine, un lieu de flânerie pour les Dijonnais et les touristes avec un secteur sauvegardé remarquable, désormais inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Climats de Bourgogne.
Les bus et les voitures ont été remplacés par les déambulations des familles et les terrasses de café affirmant, ainsi, un art de vivre à la dijonnaise. Cet art de vivre est indissociable de la culture, qui vous est si chère et que vous avez développée sous toutes ses formes. Je pense bien évidemment au concert de rentrée, devenu un rendez-vous incontournable, au Musée des Beaux-Arts dont vous avez engagé la rénovation dès votre premier mandat et que vous avez inauguré dix-sept ans plus tard. Je pense aussi au Zénith, lieu de culture populaire par excellence, à l'art contemporain, qui a pris place dans toute la ville ou encore à la scène de musique actuelle de la Vapeur, rénovée en 2018.

Cette culture, vous l'avez rendue accessible à toutes et à tous, parce qu'elle est une arme pour lutter contre le déterminisme social. Cela guide votre action politique : vous adressez à tous en particulier à ceux qui en ont le plus besoin.
Permettre à chacun de vivre dignement dans notre ville, d'y trouver sa place, vous l'avez fait en mettant en œuvre la mixité sociale nécessaire au vivre-ensemble, qui, elle aussi, est une arme contre le déterminisme.
Vous avez transformé les deux quartiers politique de la ville, les Grésilles et la Fontaine d'Ouche au gré des programmes de rénovation urbaine pour réduire les inégalités territoriales en les désenclavant par le tramway, par les bus, en y installant des services et équipements publics pour leur redonner leur rôle social, économique et culturel au sein de notre ville.
Il vous aura fallu vingt ans depuis votre élection en 2001, à la suite de Robert Poujade, pour mettre Dijon en conformité avec la loi et atteindre 20 % de logements à loyer modéré avec l'appui de votre historique adjoint à l'urbanisme. L'acte de construire avec la reconstruction de la ville sur elle-même est une nécessité sociale, économique et écologique.
Malgré les reproches simplistes et systématiques de l'opposition, les Dijonnais ne s'y sont jamais trompés et vous ont renouvelé leur confiance à trois reprises. Ces Dijonnais reconnaissent largement votre vision politique, votre capacité à moderniser Dijon et sa métropole avec la volonté d'en faire une référence en matière d'écologie urbaine.
Comment ne pas évoquer l'arrivée du tramway en 2012 ? Il a métamorphosé Dijon. Il permet à notre ville d'être l'une des mieux dotées en Europe en transport en commun et contribue à la bonne qualité de notre air.
Plus récemment, vous avez œuvré à renforcer l'identité gastronomique et vitivinicole de Dijon. D'abord avec la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, qui a consacré l'inscription du Repas des Français au patrimoine immatériel de l'humanité, puis avec l'installation récente de l'Organisation Internationale de la Vigne et du vin, qui fait désormais de Dijon une ville diplomatique, et c'est ce moment historique que vous avez choisi pour annoncer votre décision de transmettre.
Aujourd'hui, grâce à vous, Dijon est plus belle. Dijon est plus solidaire. Dijon est plus écologique. Dijon est plus attractive. Comme vous aimez le rappeler, Dijon est plus douce à vivre.
Alors pour mener ce travail, dans un esprit de rassemblement pionnier que vous portez depuis toujours, avec une très forte conviction politique, vous avez su vous appuyer sur des équipes renouvelées au fil des mandats en laissant des responsabilités à de jeunes générations aux côtés d'élus expérimentés.
Depuis 2008, nous travaillons ensemble, et plus encore depuis 2015 lorsque je suis devenue votre première adjointe quand vous avez fait le choix - peut-être unique sous la Ve République - de laisser derrière vous votre ministère pour redevenir maire.
J'ai évidemment, à cet instant et chacun le comprendra, une pensée très émue pour Alain Millot. Il a été un grand serviteur de notre ville. J'ai aussi été sa première adjointe et c'est en binôme avec lui que j'ai été élue pour la première fois conseillère départementale du canton de Dijon 2 en 2015.
Monsieur le Président, vous faites, aujourd'hui, un choix rare en politique et qui vous honore, celui de transmettre.
Alors, au moment où vous quittez votre poste de maire pour vous consacrer pleinement à celui de président de Dijon Métropole, je tiens à vous dire la fierté que j'ai de servir les Dijonnais à vos côtés, l'honneur que j'ai de vous succéder à cette fonction et je vous exprime, au nom du conseil municipal de Dijon et en mon nom personnel, notre infinie reconnaissance.
(Debout, l'assemblée applaudit.)
J'en profite pour boire, c'est vous qui me l'avez appris.
Ce bilan, cette histoire politique, c'est avant tout une trajectoire dans laquelle je m'inscris. C'est celle que nous continuerons à tracer ensemble, vous comme président de la Métropole, moi, comme maire de Dijon dans un partenariat d'un genre nouveau.
Comme maire de Dijon, je continuerai d'agir avec ma méthode, celle que beaucoup de Dijonnais connaissent, dans le dialogue, la concertation et au plus près du terrain. Nous sommes des élus de proximité à la portée directe des habitants. Les élus locaux sont au travail, ancrés dans la réalité de leur territoire, ils agissent avec responsabilité et sans sectarisme.
J'ai, depuis 2008, inlassablement rencontré les Dijonnais, échangé avec eux, en rendez-vous dans mon bureau, lors de mes permanences, en réunion publique. Je me suis souvent déplacée dans tous les quartiers pour trouver des réponses concrètes et rapides à leurs demandes, en étant à leur écoute, dans le respect, sans dogmatisme ni démagogie.
Ces rencontres font de moi l'élue que je suis aujourd'hui. Elles nourrissent ma détermination à améliorer la vie quotidienne des habitants de notre ville. Elles ont construit ma conviction profonde

que notre rôle d'élu républicain est de chercher l'apaisement de notre société, de rassembler plutôt que de diviser, de faire de la politique pour trouver des solutions aux problèmes plutôt que de se précipiter à des fins politiciennes sur les difficultés.
Ces difficultés, elles existent, je les connais. Je les entends et les comprends. Je chercherai sans cesse à y répondre dans les paroles et dans les actes, parce que je suis une femme de concorde.
Notre société est sous tension. Notre monde est sous tension. La crise climatique est grave. Les équilibres sont perturbés par la réalité des conflits. Les populismes montent, l'extrême droite arrive au pouvoir dans de nombreux pays. Nous avons profondément besoin d'apaisement, de valeurs et d'attitudes positives, d'espoir et de cohésion.
Cette cohésion passe par l'affirmation haut et fort des valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.
Je m'attarde un instant sur les deux premières, la liberté et l'égalité.
Le hasard du calendrier fait qu'au moment où je deviens la première femme maire de Dijon, notre Palais des Ducs de Bourgogne s'illumine en orange pour la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.
(Applaudissements)
Je pense, à cet instant, à toutes les femmes, à celles qui se sont battu pour nos droits, pour nos libertés, pour permettre des avancées majeures en France, en Europe et dans le monde, à celles qui se sont battu pour que leurs compétences soient reconnues, à celles qui se battent encore. Je pense aux femmes qui, à travers le monde, voient leurs droits considérablement reculer, à celles qui luttent avec un courage incroyable pour leur liberté, en particulier nos sœurs afghanes et iraniennes. Je pense aux femmes américaines et aux autres qui ont vu leurs droits à l'IVG nettement reculer.
La situation en France est, certes, différente, mais nous devons rester vigilants. Je citerai Gisèle Halimi : « Ne laissez rien passer dans les gestes, le langage, les situations qui attentent à votre dignité. Ne vous résignez jamais ».
Ce 29 novembre nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi Weil. Comme maire, je lui rendrai hommage dans la cour d'honneur et vous serez, bien sûr, tous invités à vous joindre à moi, car bien des combats restent à mener.
J'en évoquerai un qui me tient particulièrement à cœur - et je ne suis pas la seule dans cette assemblée - c'est celui de l'accompagnement des familles monoparentales, très majoritairement constituées de mères isolées. Nous devons les aider et c'est - je crois - un sujet sur lequel nous aurons à nous pencher à l'échelle municipale.
Les valeurs de la République, c'est aussi la fraternité et la laïcité. Elles sont liées et ne vont pas l'une sans l'autre.
J'y ajoute l'universalisme à l'opposé du séparatisme. Ces valeurs sont des repères qu'il ne faut pas perdre de vue pour relever le défi de la cohésion sociale. Il faut les diffuser partout avec force et vigueur, tout le temps.
Pour cela, la culture, pierre angulaire de notre société, se révèle être un levier indispensable, comme nous l'avons évoqué plus tôt. Le chemin, tracé par François Rebsamen dans ce domaine, pour notre ville demeure une œuvre remarquable, témoin d'une vision et d'un engagement sans égal. Nous continuerons à l'emprunter.
Alors que nous venons de vivre un été olympique, je pense aussi au sport.
Ceux qui me connaissent le savent, le sport a forgé en moi des leçons essentielles. Il m'a appris à me dépasser et à trouver dans chaque défi une opportunité de grandir. Il a souvent été un refuge, une force pour surmonter les épreuves et avancer avec résilience dans la vie. Il véhicule des valeurs universelles et doit prendre une place plus importante dans notre société y compris et surtout au titre des enjeux de santé publique.
Je veux remercier toutes les associations et tous les bénévoles qui, par leur dévouement quotidien, incarnent et perpétuent les valeurs républicaines. Leur engagement, à la fois essentiel et admirable, est une force vive pour notre ville et notre société. Qu'ils trouvent, ici, l'expression de notre gratitude, mais aussi l'assurance de notre soutien indéfectible. Je resterai à leurs côtés, comme la municipalité l'a fait avec constance depuis 2001. Malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur nous, nous continuerons de les accompagner avec la même fidélité.
Ces valeurs républicaines trouvent leur plus noble expression dans l'école, berceau de l'apprentissage et de la citoyenneté. L'éducation, c'est le piller de notre projet municipal et il mérite toute notre attention et notre engagement. Je tiens d'ailleurs à saluer, avec le plus grand respect, le dévouement du corps enseignant. La Ville de Dijon continuera à les soutenir, veillant à leur offrir des conditions de travail dignes et à garantir à nos enfants un environnement propice à leur épanouissement et à leur réussite.

Pour relever le défi de la cohésion, il nous faut aussi plus de justice sociale. Il nous faut réduire les inégalités.
Nous devons porter une attention particulière à ceux qui sont dans le besoin, à ceux qui n'ont pas été épargnés par les parcours de vie et qui ont, parfois, le sentiment d'être abandonnés par les pouvoirs publics. À ceux-là, je leur dis que la Ville de Dijon est et restera à leurs côtés. Nous avons envers eux un devoir de solidarité.
Enfin, l'un des chantiers principaux pour retrouver cette cohésion est celui de la sécurité. J'en suis persuadée.
Clémenceau disait : « Le gouvernement a pour mission de faire que les bons citoyens soient tranquilles, que les mauvais ne le soient pas ». Dans cette perspective, je m'adresse à tous les Dijonnais pour leur réaffirmer ma totale détermination à maintenir leur sécurité et leur qualité de vie. J'agirai avec fermeté et humanité, fidèle à mes valeurs.
Nous continuerons à renforcer notre police municipale pour qu'elle joue son rôle de police de proximité.
Nous continuerons de demander au législateur plus de moyens juridiques pour que nos policiers municipaux puissent remplir efficacement leur rôle.
Nous continuerons d'accompagner l'État, dans le respect des compétences de chacun, dans ses missions régaliennes de lutte contre le trafic de drogues qui gangrène notre société tout entière.
Pour cela, comme maire, je continuerai d'assurer personnellement les prérogatives de tranquillité et de sécurité publiques. J'étais, d'ailleurs, pas plus tard que jeudi dernier, au Congrès des maires de France pour porter la parole des collectivités auprès du ministre de l'Intérieur et celui chargé de la sécurité du quotidien dans le cadre du Beauvau des polices municipales.
Je tiens, à cet instant, d'ailleurs à réaffirmer mon soutien plein et entier à l'ensemble des forces de l'ordre, dont l'engagement quotidien pour assurer la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens est indispensable à la cohésion et la sérénité de notre ville.
Après celui de la cohésion, l'autre grand défi que nous avons à relever, c'est celui de la transition écologique.
La crise climatique s'impose à nous. C'est le défi du siècle. Dijon et sa Métropole font beaucoup, monsieur le Président, mais nous devons toujours faire plus. Pour cela, il faut innover, saisir toutes les opportunités pour s'adapter, pour adapter notre ville, la rendre plus résiliente et baisser son empreinte carbone.
Pour relever ce défi - et ce n'est pas d'un retour en arrière dont notre ville a besoin - c'est de poursuivre sur le chemin du progrès et de la croissance sûre. C'est grâce au progrès que nous réussirons la transition écologique.
C'est aussi en la rendant acceptable par tous. L'écologie doit être populaire. Elle ne peut pas pénaliser les plus précaires et ne doit pas être soutenable uniquement pour les plus aisés.
Je connais aussi le besoin de végétalisation pour nous adapter aux fortes chaleurs. Dijon fait beaucoup d'efforts et nous les poursuivrons. J'étais, d'ailleurs, hier avec plusieurs collègues et maires de notre métropole, à la Forêt des enfants où 10 000 arbres ont été plantés depuis 2015, et je serai, mercredi, place Bossuet pour planter des arbres en cœur de ville avec vous, monsieur le Président de la Métropole.
Je veux dire aux Dijonnais qui nous ont élus en 2020 que notre équipe municipale est au travail depuis le premier jour de notre mandat et qu'elle le sera chaque jour avec la même détermination pour améliorer leur quotidien et poursuivre la transformation de notre ville.
Nous avons, pour cela, une feuille de route. C'est notre programme qui se met en œuvre à la Ville et la Métropole, et après quatre ans de mandat, nous avons tenu beaucoup de nos engagements et continuerons sur cette voie.
Les Dijonnais ont élu une majorité municipale plurielle issue d'un rassemblement progressiste, écologiste, citoyen et républicain. Cette majorité s'est élargie au cours du mandat et je suis fière, aujourd'hui, de la diriger dans sa diversité. Et c'est l'un des enseignements que je retiens de François Rebsamen : l'importance du rassemblement.
Avec cette équipe, nous agirons en responsabilité et nous serons à la hauteur du moment. Nous devons collectivement faire face à une situation budgétaire difficile, puisque le gouvernement demande un effort considérable aux collectivités pour redresser les comptes publics.
Bien que les collectivités ne représentent que 7 % de la dette publique, elles sont censées assumer 15 % de l'effort de redressement. Cela représente neuf milliards d'euros à l'échelle du pays, plus de 6 M€ pour la seule ville de Dijon, dont quatre directement prélevés sur nos recettes. Cela correspond à l'équivalent des salaires de nos cent policiers municipaux, mais nous en discuterons à l'occasion du débat d'orientation budgétaire le mois prochain.
Je veux également rassurer les Dijonnais. Nous saurons faire à cette situation, parce que nos

finances sont saines. Nous y ferons face aussi grâce à l'engagement et au professionnalisme de l'ensemble des agents de la Ville de Dijon, qui assurent un service public d'une grande qualité. Je les salue et leur exprime toute ma reconnaissance.
(Applaudissements)
Mesdames et messieurs les élus, chères Dijonnaises, chers Dijonnais, je vous l'ai dit, c'est un immense honneur pour moi de devenir maire de Dijon. J'exercerai ce mandat de toutes mes forces.
Avant de terminer, je veux remercier ma famille et mes amis qui m'ont toujours soutenue : mon compagnon et nos deux enfants ici présents, votre présence me donne la force d'avancer ; mes parents, partis trop tôt, mais qui restent présents dans mon cœur. Ils m'ont transmis des valeurs qui me guident encore aujourd'hui : le respect est celui que l'on doit à tous, et, en premier lieu, à ses parents, le goût de l'effort, le sens du collectif, et l'envie de contribuer à une société plus juste.
De la petite dijonnaise qui pagayait sur le lac du chanoine Kir grâce au dispositif municipal « Vacances pour ceux qui restent » à la femme qui s'adresse à vous ce soir, je le réaffirme : cette ville m'a tout donné. Elle m'a construite. J'ai grandi dans ses rues, habité ses quartiers, étudié, construit ma vie professionnelle et ma famille entre ses murs.
J'aime profondément Dijon et ses habitants. Je m'engage à les servir et à œuvrer pour un avenir à la hauteur de leurs espérances.
Je vous remercie.
(Applaudissements fournis de la majorité et du public)
Je vous remercie et je vais, maintenant, demander qui souhaite prendre la parole. Merci de lever la main et je vous la donnerai ensuite. Je note les noms : M. Bourguignat, M. Bichot, M. Muller, M. Chevalier, Mme Huon-Savina, M. Deseille, M. El Hassouni.
Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? (Non)
Je vais vous donner la parole. Il y en a beaucoup. Je sais que vous avez des choses fort sympathiques à dire à mon égard, mais, par respect pour le public, je vous demande d'être concis, donc pas plus de trois minutes par personne.
Je donne tout de suite la parole à M. Bourguignat.

***M. BOURGUIGNAT**.- Madame la Maire, je souhaite vous adresser un mot de félicitations républicaines après votre élection à la fonction de maire de Dijon. Nous siégeons dans l'opposition, mais nous saluons la personne et, bien évidemment, nous respectons la fonction.*
Ce qui compte avant tout, c'est Dijon. Vous aimez Dijon, nous aimons tous, ici, Dijon et nous souhaitons le meilleur à notre ville pour les seize prochains mois. Cela a beaucoup été dit, vous êtes la première femme maire de Dijon. Je connais l'importance du symbole et je ne mésestime pas sa portée.
Pour autant, madame, jamais je ne réduirai votre action à votre genre. Vous êtes engagée de longue date en politique. Vous avez un parcours municipal. Vous avez travaillé à la Ville, au Département et c'est ce parcours qui vous permet de devenir, ce soir, la maire de Dijon.
Je veux également saluer de façon républicaine François Rebsamen. Nous avons eu des différences, des différends et nous en aurons encore à la Métropole, mais incontestablement, il a apporté sa pierre à l'édifice dans la longue histoire de Dijon.
Madame la Maire, je dois d'abord vous dire notre malaise sur les conditions du changement de maire en cours de mandat.
En 2020, les Dijonnais ont choisi François Rebsamen comme maire pour six ans. Il n'y avait pas de raison de changer de maire à seize mois de l'élection municipale, pas de raison personnelle, pas de raison juridique. Les Dijonnais n'ont donc pas directement choisi leur nouveau maire. Or, en démocratie, c'est le peuple qui choisit ses représentants. Il ne faut pas essayer de lui forcer la main. C'est élémentaire et il est important de le rappeler.
Le véritable choix aura donc lieu en mars 2026 à l'issue d'un débat démocratique que nous espérons clair, transparent, contradictoire avec différentes visions de la ville et de son avenir.
Les choses étant ce qu'elles sont, la question qu'il faut nous poser ce soir, c'est : un nouveau maire, pour quoi faire ? C'est la seule véritable question, ce soir.
La feuille de route reste-t-elle complètement inchangée ? C'est ce que vous semblez nous indiquer. Nous aurions aimé des corrections, en tout cas des assouplissements, sur plusieurs sujets.
Pour notre part, nous attirons l'attention sur plusieurs sujets importants, urgents, qui mériteraient une attention plus grande, un engagement plus fort de la municipalité : la sécurité - sujet que vous connaissez bien, en tant que première adjointe, vous en aviez déjà la charge - la délinquance est

en augmentation dans notre ville, le narcotrafic avec ses points de deal à ciel ouvert et ses règlements de comptes qui gangrènent les quartiers de la ville et pas uniquement les quartiers politique de la ville. Face à cette situation, qui inquiète les Dijonnais, il faut une réaction beaucoup plus puissante.
Le deuxième sujet, c'est l'urbanisme. Il faut revenir à plus d'équilibre dans les constructions, diversifier les types d'habitat, sortir du quantitatif pour le qualitatif, prêter davantage d'attention à l'environnement et au cadre de vie. Le départ chaotique de l'adjoint à l'urbanisme et le changement d'exécutif doivent être l'occasion d'une nouvelle orientation dans la façon de mener le renouvellement urbain dans notre ville.
Enfin, le troisième sujet, ce sont les classes moyennes. Du niveau élevé de la taxe foncière aux tarifs municipaux calculés sur un taux d'effort mal paramétré, les difficultés de déplacement et une offre de services aux familles encore insuffisante, ces classes moyennes sont, par petites touches, renvoyées vers les communes périphériques.
J'appelle donc à une réflexion stratégique sur la place des classes moyennes, des familles d'actifs à Dijon. Nous avons besoin d'elles tant elles participent au dynamisme, à la vitalité et à la vie, tout simplement, des grandes villes.
Voilà, madame la Maire, mesdames, messieurs, cela n'aura échappé à personne, le changement de maire à Dijon intervient dans un contexte national très anxiogène. Tout est sujet à polémique. On assiste à la montée préoccupante des populismes, de l'antisémitisme, des complotistes. J'ose croire que nos concitoyens font encore confiance à l'échelon local, à la commune, à la ville. Alors, chacun à notre place, ne les décevons pas. Travaillons sans relâche. Nous ne voulons pas que les seize prochains mois se transforment en une interminable période électorale.
Au contraire, nous espérons qu'ils seront utiles aux Dijonnais…

***M. REBSAMEN**.- Alors, il ne faut pas commencer !*

***M. BOURGUIGNAT**.-… qu'ils permettront d'améliorer leur quotidien, de les protéger, de préparer notre ville aux grands défis de demain.*
Je vous remercie de votre attention.

***Mme la MAIRE**.- Merci, monsieur Bourguignat. Pour les grandes orientations, je vous invite à venir au prochain conseil municipal parce qu'à cette occasion, il y aura le débat d'orientation budgétaire.La parole est à M. Muller.*

***M. MULLER**.- Merci, madame la Maire. Chers collègues, cela ne ressemble pas à une campagne, mais je trouve que M. Bourguignat a été très long. J'essaierai de faire plus court.*

***Mme la MAIRE**.- Vous avez la parole. Nous vous écoutons.*

***M. MULLER**.- Le groupe des élus écologistes salue un événement historique pour la vie politique locale et pour les Dijonnais et Dijonnaises, à savoir l'élection de la première femme maire de notre ville. Plus qu'un symbole, c'est un acte de politique fort pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, pour les valeurs de solidarité et de lutte contre les discriminations dans un monde menacé par la montée de l'extrême droite et les renoncements de l'extrême centre. C'est d'autant plus important que, pour nous, puisque notre tête de liste lors des municipales 2020, était une femme.*
Cette élection est aussi l'occasion de rappeler le parcours des écologistes au sein du conseil municipal et nos engagements pour la ville de Dijon, car si Dijon a beaucoup changé en vingt ans - vous l'avez d'ailleurs dit - c'est d'abord sous l'impulsion d'une majorité de gauche avec les écologistes, qui ont travaillé pour améliorer le quotidien des habitants. C'est le tramway, la piétonnisation, les logements accessibles, la culture et le sport pour tous et toutes.
Cependant, c'est parce que nous avons basculé dans un nouveau régime climatique et une grave crise de confiance démocratique, convaincus en tant qu'élus écologistes de l'urgence d'un nouveau souffle politique, que nous avons porté un projet municipal pour accélérer les transformations de Dijon. Depuis 2020, durant notre mandat, nous portons la voix des 22 % de Dijonnais et Dijonnaises qui ont exprimé l'urgence d'une bifurcation écologique et sociale : densifier la nature partout dans la ville, réinventer avec les habitants un urbanisme permettant de concilier l'urgence sociale et la qualité de vie, accélérer l'aménagement d'une ville à hauteur d'enfants. Toutes ces ruptures qui sont les garantes d'une plus grande cohésion sociale et du bien-être de tous et toutes.

Vous avez affirmé mettre la justice sociale et la transition écologique au cœur des politiques municipales. Nous en prenons acte et constaterons, dans les prochaines semaines, la traduction concrète de ces déclarations.
Nous aurons une attention particulière vis-à-vis des politiques stratégiques, celles qui sont en mesure d'améliorer la qualité de vie des Dijonnais et Dijonnaises, l'accélération de la végétalisation de la ville, un véritable partage de la rue pour sécuriser les déplacements vélo piéton, un urbanisme repensé avec les habitants, une démocratie participative renouvelée et ambitieuse. C'est l'exigence que nous portons pour notre ville et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus pour votre vote et nous vous remercions de votre attention.

***Mme la MAIRE**.- Merci pour votre intervention.*
La parole est à M. Emmanuel Bichot. Je rappelle : pas plus de trois minutes.

***M. BICHOT**.- Madame le Maire, je serai plus bref que cela.*
Tout d'abord, pour vous dire que, pour nous, cette soirée est un non-événement, puisque c'est un jeu de chaises musicales à l'intérieur de votre municipalité pour la fin du mandat. Nous avons été très surpris, comme de nombreux Dijonnais, par la décision de M. le Maire de se démettre de ses fonctions et de nous demander de le remplacer, pour la bonne raison qu'il avait promis le contraire en 2020 et pour la bonne raison qu'il fait lui-même état de son excellent état de santé, ce dont nous nous réjouissons, bien évidemment. Dans ces conditions, ce réaménagement est très difficile à comprendre pour les Dijonnais.
Votre légitimité est réduite à une élection au sein de votre propre groupe majoritaire. Vous êtes également sous contrôle et sous tutelle de M. le Maire, qui ne peut, d'ailleurs, pas s'empêcher de reprendre la parole.
Bien évidemment, nous sommes inquiets pour la période qui reste à courir, parce que les difficultés s'accumulent. Nous aurions dû être, en ce moment même, en train de discuter des orientations budgétaires dans un contexte plus difficile et nous discutons de la réélection du maire et des adjoints. C'est tout de même un petit peu surréaliste.
Bien évidemment, nous resterons très attentifs à votre bilan, qui devient de plus en plus négatif avec une évolution de la population déséquilibrée, avec un argent dilapidé dans une opacité trop fréquente avec des quartiers entiers de Dijon saccagés par la bétonisation, avec l'insécurité. Madame l'ancienne adjointe à la sécurité, on ne peut pas traverser la place de la République en sécurité. Au début du mois, un jeune de 19 ans a été laissé pour mort entre le 2 et le 3 novembre, à deux heures du matin pour voler son téléphone portable et son porte-monnaie.
Le communautarisme auquel vous souscrivez, madame le Maire, et la mobilité, toujours plus difficile dans notre ville.
Nous reprenons donc rendez-vous avec tous les Dijonnais pour un vrai rendez-vous démocratique dans un an et trois mois.
Merci pour votre attention.

***Mme la MAIRE**.- Merci, monsieur la conseillère municipale. Finalement, monsieur Bichot, la surprise aurait été que vous soyez à la hauteur de l'événement ce soir.*
Je vois que non, mais, finalement, cela ne m'étonne pas. Je ne sais pas si on commence à s'y habituer, mais, en tout cas, passons à autre chose.
Je donne la parole à M. Chevalier.

***M. CHEVALIER**.- Je vais essayer de changer de ton.*
Madame la Maire, monsieur le Président de Dijon Métropole, chers collègues, aujourd'hui est un jour important pour Dijon. Il est pour notre groupe, Horizons et indépendants, avec Caroline Jacquemard et Claire Vuillemin, l'occasion de saluer le travail accompli durant les deux dernières décennies.
Qui pourrait nier dans cette enceinte que Dijon s'est embellie notamment avec la valorisation de son patrimoine ? Qui pourrait nier dans cette enceinte que Dijon est une terre de développement économique et notre faible taux de chômage en est la meilleure preuve ? Qui pourrait nier dans cette enceinte que Dijon a pris la mesure des questions de tranquillité publique avec désormais près de cent policiers municipaux ? Qui pourrait nier dans cette enceinte que Dijon a pris le tournant écologique nécessaire ? Là encore, les investissements conséquents en matière de mobilité, d'alimentation, de protection des ressources, vont dans ce sens ?
Oui, Dijon, aujourd'hui, rayonne en France comme à l'étranger, et l'installation du siège de l'OIV en est la dernière preuve.

Dijon, capitale régionale, c'est désormais une belle échappée pour les touristes et c'est aussi des racines et des ailes pour les Dijonnais. À la fois un ancrage dans un territoire, des traditions et, en même temps, de la modernité et du mouvement.
Il n'est pas question de nier non plus qu'il y a encore à faire pour que chaque Dijonnaise et que chaque Dijonnais s'approprient sa ville. Dijon devra relever de nombreux défis : les problématiques d'éducation, de sécurité, de logement, d'environnement doivent être des priorités et les efforts en matière d'attractivité doivent aussi se poursuivre sans relâche.
Ces efforts à poursuivre, ces défis à relever ne peuvent être l'action que d'un large rassemblement de femmes et d'hommes de compétences variées, d'horizons politiques différents, mais dont le socle de valeurs communes repose sur les principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité et, j'ajouterai, de laïcité. Ces principes républicains, nous les avons en partage avec vous, madame la Maire. Cette volonté d'œuvrer au bien-être et d'être au service de toutes et tous, nous l'avons en partage avec vous, madame la Maire. Cette force de travail, cette énergie positive, cette passion pour notre ville, nous l'avons en commun avec vous, madame la Maire.
Félicitations, madame la Maire.

(Applaudissements)

***Mme la MAIRE**.- Merci, monsieur Chevalier. Je donne la parole à Mme Karine Savina.*

***Mme HUON-SAVINA**.- Bonsoir à toutes et tous. Madame la Maire, chers collègues, notre groupe municipal, L'Ecologie pour vous, salue l'audace et le sens de la responsabilité de M. François Rebsamen, sa préoccupation de la transmission après avoir rassemblé et agi pendant près de vingt-trois ans pour la qualité de vie des Dijonnaises et des Dijonnais.*
En tant qu'écologistes, nous retenons, par exemple, la piétonnisation et le développement des transports en commun, l'accès à des logements plus dignes aux charges énergétiques diminuées allant de pair avec le développement des énergies renouvelables, la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces publics, l'entretien des espaces verts sans engrais chimiques et la préservation de la biodiversité, sans oublier la gratuité pour toutes et tous des bibliothèques et musées de la ville.
Aujourd'hui, notre conseil municipal vous a élue, madame Nathalie Koenders avec une très large majorité. Nous la soutenons et nous nous réjouissons également de voir cette première élection d'une première femme maire de Dijon.
Nous serons à ses cotés pour vous soutenir, pour soutenir tout le conseil municipal dans la défense des valeurs que nous partageons avec notamment les causes féministes et le droit des femmes dans une société civile encore marquée par le patriarcat, l'attachement indéfectible au principe de la laïcité, le respect et la préservation du vivant sous toutes ses formes, qu'elles soient végétales ou animales, et, bien sûr, la défense de la nature en ville dans tous les quartiers de notre cité.
Avec Mme Nathalie Koenders, nous avons bon espoir que 2025 soit une année remplie d'actions concrètes pour l'amélioration du quotidien des habitantes et des habitants notamment dans leurs déplacements en mobilité active.
Pour une ville douce à vivre où la tranquillité est garantie, nous avons voté pour vous, pour votre élection comme maire de Dijon en ce jour si particulier du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
Je vous remercie.

(Applaudissements)

***Mme la MAIRE**.- Merci, madame Savina. Je donne la parole maintenant à M. François Deseille.*

***M. DESEILLE**.- Merci. Madame la Maire, monsieur le Président de Dijon métropole, à mes côtés, mesdames, messieurs, je prends la parole au nom du groupe des élus démocrates et centristes de la majorité municipale.*
Comme le disait le philosophe Raymond Aron, qu'on soit de droite ou qu'on soit de gauche, on est toujours hémiplégique. François Rebsamen, lui, a toujours su dépasser ces clivages pour agir dans l'intérêt des Dijonnaises et des Dijonnais.
François Rebsamen a agi. Il a agi pour le bien de toutes et tous. Bâtisseur de Dijon, son bilan est éloquent : du tram à la piétonnisation de la ville, le Zénith, la rénovation du Musée des Beaux-Arts

en passant par l'OIV et sans oublier la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - merci encore de m'avoir donné ce fabuleux dossier, cher François. Nous sommes fiers de l'avoir eu à la tête de notre ville.
Dans un esprit de transmission et de responsabilité, Nathalie Koenders est élue maire de la ville. Nous nous en réjouissons. C'est une élue de dialogue et de proximité. Nous savons son énergie et son ouverture. Aujourd'hui, son accession à cette fonction marque un pas important pour l'égalité femme-homme en politique.
Cette transmission, c'est un héritage. C'est ce que nous transmettons de génération en génération, qu'il soit matériel, immatériel ou symbolique.
Il y a d'abord l'héritage d'une méthode, celle de la juste mesure. Cela signifie répartir les ressources de manière équitable et judicieuse, mener une politique juste pour le plus grand nombre. Ensuite, il y a l'héritage d'un esprit d'ouverture, qui dépasse les clivages, qui laisse de côté les querelles inutiles et s'éloigne de la politicaillerie. Cet esprit encourage le pluralisme des idées et des forces, l'ouverture, favorise le rassemblement et privilégie le débat constructif plutôt que le choc des identités.
L'héritage d'une méthode, d'un esprit, mais aussi d'un équilibre. Un équilibre à tous les niveaux notamment budgétaire, avec une gestion saine, une gestion responsable des finances publiques. En effet, n'oublions pas que les dépenses et les emprunts excessifs représentent les impôts de demain. Gardons toujours à l'esprit le désendettement de notre ville depuis 2008. En effet, nous sommes passés de plus de 236 M€ en 2008 à 100 M€ espérés en cette fin d'année 2024. J'ai été souvent personnellement critiqué sur cet objectif, qui est, pour moi, majeur et essentiel. Je laisse ces mêmes personnes, ces mêmes critiques imaginer un seul instant la situation financière de notre collectivité avec une dette beaucoup plus élevée engendrant d'énormes remboursements d'emprunts et, au final, une épargne nette quasi nulle, ceci à l'approche des efforts massifs - comme vous l'avez dit - que le gouvernement va nous demander. Heureusement, grâce à nos efforts de gestion responsables, nous pouvons aborder l'avenir avec une relative sérénité, sérénité que nombre de collectivités nous envient - croyez-moi - et on peut être fier de ce bilan que nous pouvons partager depuis 2008.
Un autre enjeu de cette transmission, c'est la responsabilité.
Être responsable, c'est avoir l'obligation morale de répondre de nos actes. C'est être capable de prendre des décisions et d'en assumer pleinement les conséquences. Pour ne pas hypothéquer l'avenir, nous savons qu'il est essentiel de maintenir une cohésion municipale riche de cette diversité.
En travaillant ensemble au service des habitants, nous changeons leur vie. Cette responsabilité nous pousse à être vigilants et à penser sur le long terme.
La transmission doit se faire dans le rassemblement. Au-delà de nos différences, c'est notre capacité à co-construire qui compte. Notre action municipale doit être multiple, plurielle, enrichie par la contribution de chacun en confrontant sans cesse l'idéal au réel. C'est la puissance du collectif qui s'affirme.
Donc construisons ensemble l'avenir de Dijon sans esprit clanique - comme j'aime à le répéter - dans l'intérêt général de toutes les Dijonnaises et tous les Dijonnais et dans une relation de confiance entre partenaires.
Avec Nathalie Koenders, une nouvelle page s'écrit. L'encre est à peine sèche, mais le livre reste ouvert.
Je vous remercie.

(Applaudissements)

***Mme la MAIRE**.- Merci, monsieur Deseille. Dernière prise de parole avec M. El Hassouni.*

***M. EL HASSOUNI**.- Madame la Maire, monsieur le Président de Dijon métropole, ces deux dernières décennies, deux dates peuvent être qualifiées d'historiques : le 18 mars 2001, François Rebsamen était élu après trente années de règne sous Robert Poujade.*
Monsieur François Rebsamen, un grand merci pour avoir redonné de la fierté à Dijon. Un grand merci pour avoir permis aux élus que nous sommes de bâtir à vos côtés une ville ambitieuse en sortant des postures partisanes à travers le rassemblement de sensibilités diverses au sein de notre groupe socialiste et apparenté, et bien au-delà, au sein de la majorité municipale qui n'a cessé de s'élargir.
Et aujourd'hui, le 25 novembre 2024, pour la première fois de son histoire politique, une femme,

Nathalie Koenders, est élue maire de Dijon, capitale régionale de la région Bourgogne Franche-Comté. Oui, c'est historique, loin des quolibets, loin des excès verbaux d'un micro-groupe d'élus d'opposition passé de dix à deux élus, d'ailleurs tout ce qui est excessif est insignifiant.
Ce passage de relais est le fruit d'un engagement, la transmission. La transmission à un moment où une majorité de Dijonnais et de Dijonnaises approuve le bilan de François Rebsamen et de son équipe, ce qu'attestent à la fois les retours directs des habitants et les enquêtes de l'observatoire municipal réalisées chaque année.
Nous continuerons à rassembler autour de nos valeurs avec détermination, cheville au corps : la solidarité, la fraternité, le rassemblement et non la division, le dialogue avec les habitants et les corps intermédiaires, la proximité, toujours dans un langage de vérité.
La Ville de Dijon s'est transformée en respectant sa belle histoire et en se tournant résolument vers l'avenir.
Revenir sur le bilan de ces vingt-trois dernières années prendrait du temps - Mme la Maire a, d'ailleurs, cité de nombreux exemples.
Le temps est et reste à l'action. La situation financière de la Ville de Dijon est saine et solide - ce n'est pas François Deseille qui me contredira : baisse de la dette, non-augmentation du taux de la taxe foncière sur le bâti depuis huit ans, niveau d'investissement très important, essentiel pour les communes locales. Les indicateurs sont satisfaisants malgré le contexte national dégradé des comptes publics.
Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire d'ici un an et demi : la modernisation et rénovation de la Maison des Associations, l'embellissement et l'aménagement du port du canal, la transformation de la bibliothèque Colette, toujours dans le respect de notre programme Dijon, c'est Capitale.
Chère Nathalie Koenders, vous pouvez compter sur notre soutien total avec en ligne de mire servir les Dijonnais et continuer à faire de Dijon une ville douce à vivre, toujours dans un esprit de rassemblement.

(Applaudissements)

***Mme la MAIRE**.- Je ne remercierai pas tout le monde pour leurs propos, mais, en tout cas, une grande partie, mais aussi pour votre concision.*
Je vous propose de passer au rapport n° 2 puisqu'il s'agit de l'élection des adjoints.

Délibération n°2

OBJET : PREAMBULE - Election des adjoints

Madame Koenders donne lecture du rapport :

L'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) – alinéa 3 dispose : « Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints ».

Il convient donc de procéder à l'élection des adjoints, selon les modalités prévues par les dispositions du CGCT et notamment par l'article L. 2122-7-2 modifié par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

Conformément à l'article visé ci-dessus, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire, le Conseil municipal est invité, à procéder, par vote à bulletin secret, à l'élection des adjoints au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel, étant indiqué que l'ordre de présentation sur la liste

définit l'ordre de leur nomination et donc, l'ordre du tableau.

Je demande, maintenant, aux assesseurs, M. N'Diaye, M. Sibert et Mme Bataille, de me rejoindre à la tribune, et, si vous en êtes d'accord, nous laissons un délai d'une minute pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions.

(Monsieur Bichot demande la parole.)

***Mme la MAIRE**.- Avez-vous une liste à proposer ?*

***M. BICHOT**.- C'est une demande de prise de parole sur le rapport.*

***Mme la MAIRE**.- Mais sur quels domaines ?*

***M. BICHOT**.- On a le droit de s'exprimer sur un rapport !*

***Mme la MAIRE**.- Madame Gerbet, vous avez la parole.*

***Mme GERBET**.- Madame le Maire, nous avons toujours souligné que le nombre de vingt et un adjoints fixé par votre majorité municipale nous paraissait excessif surtout au regard des compétences transférées à la Métropole. Le nombre d'adjoints était revenu à vingt après la démission de Pierre Pribetich de ses fonctions dans l'exécutif municipal et pourrait rester à dix-neuf suite à votre accession au mandat de maire.*
Dans un souci d'exemplarité et d'économie de l'argent public, pourquoi ne pas saisir cette occasion de réduire le nombre d'adjoints. Précisons que l'indemnité d'un adjoint représente plus de 32 000 € bruts sur une année hors charges supportées par la collectivité.

***Mme la MAIRE**.- D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de laisser une minute pour voir si d'autres listes se portent candidates.*
Je rappelle que la liste Dijon c'est Capitale vous a d'ores et déjà été remise sur table.
Pour aller plus vite, est-ce que l'opposition propose une autre lise ? Je n'en vois pas.
Est donc enregistrée la liste de Dijon c'est Capitale. Nous allons donc, maintenant, procéder à l'élection des adjoints.
Je rappelle qu'à l'appel de votre nom, je vous remercie de venir déposer dans l'urne l'enveloppe contenant votre vote. L'enveloppe doit être fermée avant d'être déposée dans l'urne. Les conseillers ayant reçu un pouvoir d'un ou d'une de leurs collègues déposeront deux enveloppes.
Il est procédé au vote à scrutin secret.

Nous allons maintenant procéder au dépouillement.

Les trois assesseurs, la secrétaire rejoignent la table de dépouillement et procèdent à celui-ci.

Je vous donne les résultats du vote et vous demande de retourner à vos places.

Nombre de votants :	*59*
Nombre de bulletins blancs :	*8*
Nombre de bulletins nuls :	*3*
Nombre de suffrages exprimés :	*49*
Majorité absolue :	*25*
Liste Dijon c'est Capitale :	*48*

(Applaudissements)

Le public ne l'ayant pas, je vous donne la liste des adjoints par ordre du tableau :

M. Antoine Hoareau
Mme Christine Martin
M. François Deseille
Mme Sladana Zivkovic
M. Hamid El Hassouni
Mme Claire Tomaselli
M. Franck Lehenoff
Mme Nuray Akpinar-Istiquam
M. Christophe Berthier
Mme Dominique Martin-Gendre
M. Marien Lovichi
Mme Nadjoua Belhadef
M. Christophe Avena
Mme Kildine Bataille
M. Joël Mekhantar,
Mme Delphine Blaya
M. Denis Hameau
Mme Lydie Pfander-Meny
M. Jean-Philippe Morel
Mme Danielle Juban
M. Massar N'Diaye

(Applaudissements)

Les délégations viendront dans un second temps, puisqu'elles sont données par arrêté de la maire.

(Applaudissements)

Délibération n°3

OBJET : PREAMBULE - Délégation de pouvoirs au maire à l'effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'en accélérer l'exécution

Afin d'accélérer le règlement de certaines affaires, l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise le Conseil municipal à déléguer au Maire, pendant la durée de son mandat, tout ou partie des compétences qu'il énumère.

Le Maire rend compte de l'exercice de ces délégations à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc proposé, par la présente délibération, d'autoriser le Maire, par délégation et pour la durée de son mandat conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT, à :

1 - arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux, et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2 – fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite d'une augmentation maximum de 20% par an, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

3 – procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions

mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires, dans les conditions suivantes :

3-1 - procéder à la réalisation des emprunts nouveaux destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite des recettes d'emprunt inscrites chaque année au budget, et passer à cet effet les actes nécessaires.
Dans le cadre des dispositions de la charte Gissler et de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, les produits nouveaux souscrits seront prioritairement des emprunts classiques à taux fixe ou taux révisables ou variables sans structuration (1A), des emprunts obligataires (1A), ou des barrières sur Euribor (1B). En tout état de cause, sont exclues de la présente délégation les catégories 4 à 6 et D à F de la charte Gissler.
La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années.
Les emprunts à taux révisables ou variables pourront avoir pour index de référence le T4M, le TAM, le TAG, l'EONIA, l'EURIBOR, le livret A, et le Livret d'Epargne Populaire, et tout autre index conforme à la classification Gissler susvisée.
Pour l'exécution de ces opérations, il devra être procédé à la mise en concurrence d'au minimum deux établissements spécialisés.

3-2 - procéder à tous remboursements anticipés d'emprunts et passer tous les actes y afférents ;

3-3 - procéder à des modifications et réaménagements des caractéristiques financières des emprunts par voie d'avenant et passer tous les actes nécessaires y afférents, pour autant que les crédits nécessaires aux éventuelles écritures budgétaires relatives à ces opérations aient été préalablement inscrits au budget.
Ces opérations ne pourront en aucun cas entraîner de dégradation de la classification Gissler des emprunts modifiés ou réaménagés.

3-4 - recourir à des opérations de couverture du risque de taux et de change, les solder par anticipation, et passer tous les actes nécessaires y afférents.
Les opérations de couverture pourront être :
- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP) ;
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA) ;
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP) ;
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR) ;
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher et de taux plafond (COLLAR).
Afin de proscrire toute spéculation, les contrats de couverture devront s'adosser à des emprunts existant au moment de leur conclusion comme à tout moment de leur durée de vie. Le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la Ville.
Un emprunt couvert par de tels contrats ne peut être remboursé par anticipation que si une autre ligne présentant des caractéristiques similaires lui est substituable. A défaut, le contrat de couverture devra être soldé, ou le remboursement anticipé ajourné.
Les index de référence des contrats de couverture seront prioritairement le taux fixe, l'EURIBOR, le TAM, l'EONIA, le T4M, ou le TAG, ainsi que tout autre index, à l'exclusion d'index qui entraîneraient une classification Gissler comprise de 4 à 6 et de D à E.
Pour la souscription d'un instrument de couverture, plusieurs établissements financiers spécialisés (au minimum deux) devront systématiquement être mis en concurrence sur la base d'un cahier des charges détaillant le produit recherché et permettant de sélectionner sans ambiguïté le produit le plus avantageux.

3-5 - prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 du Code général des collectivités territoriales, et au a de l'article L. 2221-5-1 du même code, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires, dans les conditions suivantes :
- les fonds placés pourront l'être sur tous supports prévus par l'article L.1618-2 susvisé, à savoir : comptes à terme ouverts auprès de l'Etat ; titres émis ou garantis par les Etats membres de la Communauté européenne ou les autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ; parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou de placements collectifs relevant des paragraphes 1, 2 et 6 de la sous-section 2, du paragraphe 2 ou

du sous-paragraphe 1 du paragraphe 1 de la sous-section 3 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier gérant exclusivement des titres émis ou garantis par les Etats membres de la Communauté européenne ou les autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, libellés en euros ;
- la durée maximale des placements est fixée à 10 ans ;
- le montant maximal cumulé des différents placements réalisés dans le cadre de la présente délégation ne pourra pas excéder 50 millions d'euros ».

4 – prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5 – décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

6 – passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7 - créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8 - prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9 – accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10 – décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€.

11 - fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

12 – fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

13 – décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14 – fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15 – exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code afin de permettre la mise en oeuvre des actions relevant de la politique d' habitat telle que définie par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, des actions relevant de compétences exercées par un établissement public de coopération intercommunale ou afin de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'un aménagement prévu par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

16 - intenter toutes les actions en justice, avec tout pouvoir, au nom de la commune et défendre les intérêts de cette dernière et, le cas échéant, se faire assister par l'avocat de son choix dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance, en appel qu'en cassation, quelle que soit la matière et quelle que soit la juridiction saisie, notamment administrative et judiciaire, pour toute action, quelle que soit sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une composition pénale, d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action ainsi que transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € (cinq mille euros).

17 – régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux pour tous les sinistres susceptibles de se produire, dans la limite de 100 000 € (cent mille euros) par sinistre.

18 - donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par l'établissement public foncier local des collectivités de Côte d'Or.

19 – signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

20 - prendre les décisions suivantes en matière de gestion de la trésorerie :
- souscrire et réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 30 millions d'euros par an, en précisant :
- que les frais de dossier et autres commissions bancaires appliqués lors de la mise en place du contrat de ligne de trésorerie ne pourront excéder 0,20% du montant total de la ligne ;
- que, pour la souscription de toute ligne de trésorerie, il devra être procédé à la mise en concurrence systématique, au minimum, de trois établissements financiers sur la base d'un cahier des charges détaillant le produit recherché et permettant de sélectionner sans ambiguïté le produit le plus avantageux ;
- à procéder aux opérations quotidiennes de tirages et de remboursements sur les lignes de trésorerie ainsi souscrites ainsi, de manière générale, qu'à tout acte de gestion quotidienne de ces dernières.

21 – exercer ou déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption afférent aux fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux, dans toutes les hypothèses où ce droit peut être exercé.

22 – exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit conformément aux conditions de l'article L.240-1 précité au profit des personnes morales visées par les dispositions de cet article, dans toutes les hypothèses où ce droit peut être exercé.

23 – prendre les décisions, mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24 – autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

25 – exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne.

26 – demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets municipaux quels qu'en soient l'objet, dans la limite de 10 000 000 € (dix millions d'euros).

27 – procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux et ce, dans tous les cas où les textes législatifs et réglementaires n'imposent pas une délibération spécifique pour approbation des travaux ou de l'opération par le conseil municipal ;

28 – exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29 – ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Mme la MAIRE.- *Il s'agit de la délégation de pouvoirs au maire à l'effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'en accélérer l'exécution.*
Vous avez les rapports sous les yeux, ce sont les mêmes actes de gestion qui avaient été délégués à M. François Rebsamen.
Je vous demande d'approuver les modalités d'application de l'article du Code général des collectivités territoriales et de m'autoriser à déléguer la signature des décisions prises dans ce cadre au directeur général des services, aux directeurs généraux délégués, au directeur général des services techniques ainsi qu'aux responsables de services communaux dans les conditions fixées à l'article du Code général des collectivités territoriales.

Je soumets maintenant ce rapport au vote.
Qui est contre ? Je vois une main qui se lève. Monsieur Bichot, voulez-vous prendre la parole ou êtes-vous contre ? Vous l'avez.

M. BICHOT.- *Madame le Maire, en général, quand on lève la main à ce stade, c'est pour prendre la parole. Je vous remercie beaucoup de me l'accorder.*
Madame le Maire et chers collègues, sur ce rapport, nous avons trois observations.
La première, c'est que nous souhaitons porter à la connaissance des Dijonnais que vous ne fixez aucune limite, aucun plafond aux montants des marchés publics que vous demandez l'autorisation de pouvoir signer vous-même. Ce point nous pose problème. Nous avons encore en mémoire la signature du marché On Dijon par votre prédécesseur : plus de 100 M€ portés, ensuite, à 160 M€. Bien sûr, votre prédécesseur bénéficiait déjà de cette autorisation. Elle est légale en l'état actuel du texte, mais est-ce un gage de bonne gestion ? Est-ce une assurance de démocratie ? Nous pensons que non et souhaiterions que, sur ce point, cette délégation de compétences au maire puisse évoluer.
Le deuxième point que je souhaite évoquer est que de nombreuses dispositions, dans ces délégations de compétences, concernent les emprunts. Elles sont d'ailleurs étoffées - c'est le seul point qui change par rapport à la version précédente - avec notamment une extension de la durée d'emprunt autorisée par délégation du maire à quarante années.
Il se trouve, madame le Maire, que vous siégez au conseil de surveillance de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté au titre des parts sociales détenues par la Ville de Dijon, ce qui soulève une question de conflit d'intérêts. Nous vous demandons en conséquence d'ajouter une mention à ce rapport prévoyant qu'un arrêté soit pris pour prévenir tout conflit d'intérêts et de prendre cet arrêté en précisant le périmètre de votre déport.
Le troisième point que nous souhaitons vous rappeler est que le maire doit rendre compte au cours du prochain conseil municipal de tous les actes pris en application de cette délégation depuis le dernier conseil. De nombreux manquements ont été constatés avec des retards parfois supérieurs à un an dans l'information de cette assemblée et des omissions.
Nous vous invitons donc à rattraper le retard accumulé et à respecter scrupuleusement cette obligation du Code général des collectivités territoriales, car il s'agit de l'information de cette assemblée, mais également de celle de tous les Dijonnais.
Merci beaucoup pour votre attention.

Mme la MAIRE.- *Écoutez, monsieur Bichot, Monsieur la conseillère municipale, dans cette assemblée, nous savons bien que vous ne passez pas un bon moment , mais cela n'empêche pas le manque de respect et la caricature.*
Je vois que votre volonté de salir, toujours, n'a pas de limite. Quoi qu'il arrive, nous allons voter et, dans cette assemblée, j'appliquerai la loi, toute la loi, rien que la loi comme dans d'autres assemblées.
Je vous propose donc de passer au vote. Qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les modalités d'application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux délégations de compétence accordées au Maire par le Conseil municipal telles que détaillées ci-dessus,
- **d'autoriser** le Maire à déléguer la signature des décisions prises dans ce cadre au directeur général des services, aux directeurs généraux délégués, au directeur général des services techniques ainsi qu'aux responsables de services communaux, dans les conditions fixées à l'article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Scrutin	Pour : 52	Abstention : 4
	Contre : 3	Ne se prononce pas : 0
	Dont 2 procuration(s)	

Mme la MAIRE *- Je vous remercie et vous souhaite une belle soirée.*

La séance est levée à 20 h 18.